

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DJS 126** Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e) - Agrément de la nouvelle dénomination du POPB.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DJS 186 en date des 7 et 8 juin 2010 approuvant le principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion du Palais Omnisport de Paris Bercy (12e) ;

Vu la délibération 2011 DJS 369 en date des 26 et 27 septembre 2011 approuvant la convention pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisport de Paris Bercy avec la société anonyme d'exploitation du Palais Omnisport de Paris Bercy ;

Vu la convention de Délégation de Service Public avec la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisport de Paris Bercy pour la modernisation du Palais Omnisport de Paris Bercy (12e) en date du 29 septembre 2011 et notamment son article 28.2 relatif au recours au Naming ;

Vu la délibération 2015 DJS 274 en date des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015 approuvant le sponsor Accor et la nouvelle dénomination "AccorHôtels Arena POPB" du Palais Omnisport de Paris Bercy pour une durée de 20 ans maximum ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'agrément de la nouvelle dénomination du POPB ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris agréé la nouvelle dénomination "Accor Arena POPB" et autorise son utilisation pour l'équipement du Palais Omnisport de Paris Bercy pour une durée de 16 ans maximum.

La dénomination cessera d'être effective à compter de la fin normale ou anticipée du contrat à conclure entre la SAE POPB et la société Accor.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à notifier cet agrément à la société anonyme d'exploitation du Palais Omnisport de Paris Bercy (SAE POPB).

Article 3 : Les redevances, perçues par la Ville de Paris, sur les produits d'exploitation du Naming, seront constatées sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique 322, numéro de destination 3260002, compte budgétaire 933-757 du budget de fonctionnement de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**